

Culture COM : « Che Guevara ». Le portrait emblématique du Che par le photographe cubain Alberto Korda a-t-il généré des royalties pour son auteur et ses ayants droit ?

26-08-2014

avec

« Che Guevara ». Reproduit ou stylisé en millions d'exemplaires sur des posters, T-shirts, etc., le portrait emblématique du Che par le photographe cubain Alberto Korda a-t-il généré des royalties pour son auteur et ses ayants droit ?

- C'est en 1960 que le photographe cubain Alberto Korda (1928-2001) prit la photo sans doute la plus célèbre de Che Guevara, à l'occasion d'un discours.

- Dès qu'il la développe en arrivant à Revolución, son journal, Korda pense que c'est une bonne photo : « On sent dans son regard une grande colère concentrée, une force extraordinaire dans son expression. »

- Cependant Revolución ne la publie pas.

- En octobre 1967, le Che meurt et

l'éditeur italien Feltrinelli, auquel Korda a confié le cliché, imprime la photo sur une affiche de un mètre sur 70 centimètres : il en vend, dit-on, un million d'exemplaires en six mois.

- Cette photo est ensuite reprise dans des manifestations, des posters, des créations, et aussi abondamment détournée.

-

- Korda ne s'est pas opposé à la libre reproduction de la photographie par ceux qui souhaitent propager la mémoire du Che à travers le monde.

- Il a en revanche refusé l'exploitation de l'image du Che pour la promotion de produits comme l'alcool, ou pour tout autre objet qui dénigre la réputation du Che.

- A l'occasion d'un contentieux, la Cour d'appel de Paris a estimé fin 2008 que la photo constituait une "icône" de l'histoire contemporaine et ne pouvait dès lors revendiquer le statut de marque faisant l'objet de royalties !

- Le 12 juillet 2011, la Cour de cassation a partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel : l'affaire sera à nouveau jugée.

- Reste la question des droits d'auteur, sur laquelle les ayants droit de Korda ont introduit des instances, encore non abouties, aux Etats-Unis et en Europe.

